

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

28 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

20. Éclairage public – Validation du plan de financement SIEA – RD 1005 (Rue de la Culaz – Rue de Béjoud)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la deuxième phase du secteur Charbonnières, soit, l'aménagement de la rue des Bougeries, l'aménagement du carrefour RD 1005/ rue des Bougeries, et l'aménagement d'une place publique, il est proposé de moderniser le dernier secteur de la RD 1005 qui est en éclairage SHP (Sodium Haute Pression)

Afin de réaliser ces travaux, la commune a demandé une étude au SIEA.

Le SIEA a donc réalisé une étude d'avant-projet sommaire (APS) sur le secteur de la RD 1005 entre la rue de Béjoud et la rue de la Culaz.

Il s'agit de moderniser 11 points lumineux déjà existant en les remplaçant par des éclairages plus performant en LED avec des variateurs d'intensité et d'ajouter 5 nouveaux points lumineux afin d'améliorer la sécurité du nouveau carrefour qui sera créé. Le montant total des travaux est de 49 300 euros TTC, le montant restant à charge de la Commune est de 28 988.11 euros nets.

Suite à la validation de cette étude d'APS le syndicat réalisera une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le plan de financement pour la modernisation de l'éclairage public sur la RD 1005 entre la rue de la Culaz et la rue de Béjoud pour un montant à charge de la commune de 28 988.11 euros.
- **DIRE** que la dépense est inscrite au BP 2022.



Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE

Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022
Affiché le : 2 décembre 2022
du n

Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ